

Simon de Cyrène en bref

Plusieurs groupes de compagnons et d'amitié existent en France : Vanves, Angers, Rungis, Dijon, Nantes, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Saint-Malo, Paris, Lille, La Rochelle...

Les premières maisons partagées Simon de Cyrène ont ouvert leurs portes à Vanves, Angers, Rungis, Dijon, Nantes, Marseille, Lyon et Toulouse. Et pour répondre à un besoin grandissant, de nombreuses constructions de maisons partagées sont en projet à Lille, Bordeaux, Saint-Malo, Paris, La Rochelle...

La Fédération nationale Simon de Cyrène accompagne le développement de chacun de ces projets.



Jeanne,
Habitante à Vanves

« L'arrivée du handicap est un immense choc. Mais très vite surviennent l'isolement et la solitude : ce sont eux qui rendent le plus malheureux. Au sein des maisons partagées, je peux me reconstruire pas à pas, partager des activités, nouer des liens forts. C'est comme une famille pour moi... ».

Annie,
Accompagnante à Vanves

« Ici, je reçois autant que je donne. Je découvre que ma vie ne tient pas à mon efficacité ou à ma performance. Aujourd'hui, elle prend tout son sens dans la relation simple et vraie avec des personnes authentiques et sincères dans leur fragilité. »



Notre projet vous intéresse ?

06 01 10 02 41

compagnons.larochelle@simondcyrene.org

www.simondcyrene.org



Un groupe de compagnons Simon de Cyrène se crée à La Rochelle

GROUPE D'AMITIÉ ENTRE PERSONNES HANDICAPÉES ET VALIDES



SIMON DE CYRÈNE
PARTAGER PEUT TOUT CHANGER



Un groupe de compagnons à La Rochelle

Le compagnonnage réunit **des personnes handicapées et valides, désireuses de rencontre et d'amitié**. Car trop souvent, les contraintes liées au handicap isolent et excluent.

Régulièrement, le groupe se rassemble pour des repas partagés... Chaque compagnon est investi dans l'organisation des rencontres. **Ensemble, chacun se sent aimé et apprécié pour ce qu'il est.**

Les compagnons valides témoignent que l'engagement dans un tel groupe d'amitié donne un sens profond à leur vie. Ils tissent des liens d'amitié durables.



Comment aimerais-je vivre si je devenais handicapé ?

Avec les progrès de la médecine, chaque année, **10 000 personnes survivent à une lésion cérébrale acquise à la naissance ou en cours de vie suite à un accident grave** de la route, de sport, un AVC... Après plusieurs mois de coma, ces lésions cérébrales ont pour conséquences des séquelles cognitives importantes avec, la plupart du temps, des troubles physiques associés variés.

“ **Ma plus grande souffrance depuis mon accident, c'est la solitude.** ”

Les adultes devenus handicapés risquent de perdre leur emploi, voir leurs amis s'éloigner, connaître l'exclusion sociale, la disparition de perspectives d'avenir et la solitude.

Confronté brutalement au handicap, chacun se pose des questions fortes et douloureuses :

« **Quel sens donner à ma vie, désormais ?** »,
« **Où et comment vais-je vivre ?** »

Une réponse innovante : être chez soi sans être seul

L'association Simon de Cyrène développe une réponse innovante fondée sur la conviction que **la vie prend sens dans la relation amicale et gratuite à l'autre.**

Elle crée un projet de « Vivre Ensemble fraternel », véritable alternative à l'institution.

Dans plusieurs villes, l'association crée des maisons à taille humaine, au cœur des villes, où vivent ensemble des personnes handicapées et valides (accompagnants salariés et volontaires Service Civique).

Au sein d'une maison partagée, tous les habitants logent dans leur propre studio, et partagent des espaces communs.



**S'ENGAGER À NOS CÔTÉS,
UNE AVENTURE HUMAINE**

Je souhaite rejoindre les Compagnons de La Rochelle et aimerais être rappelé(e) :

Téléphone :

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Je soutiens l'Association Simon de Cyrène
(Dons en ligne sur www.simondecyrene.org)

Je vous adresse un don de : €

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Particuliers : 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

Entreprises : 60% du don est déductible des impôts sur les entreprises ou sur les revenus dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Le fonds de dotation Simon de Cyrène située au 14 rue Avaulée, 92240 MALAKOFF, responsable de traitement, collecte et traite de manière informatisée vos informations pour vous envoyer votre reçu fiscal et sur la base de l'intérêt légitime de l'association, aux fins d'enregistrement des dons, de prospection et d'analyse. Ces données sont destinées à notre service donateur ainsi qu'à des tiers mandatés et sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Simon de Cyrène s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Vous pouvez recevoir des messages de la part de nos partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case .

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition, au traitement de vos données et définir vos directives post-mortem l'adresse postale ci-dessus, en justifiant de votre identité. Vous pouvez à tout moment introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.